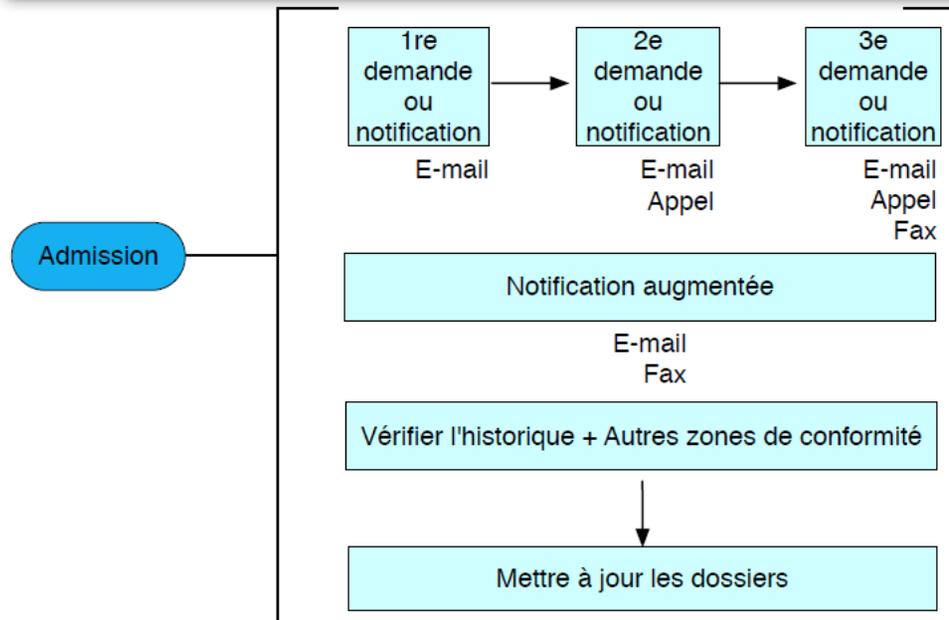
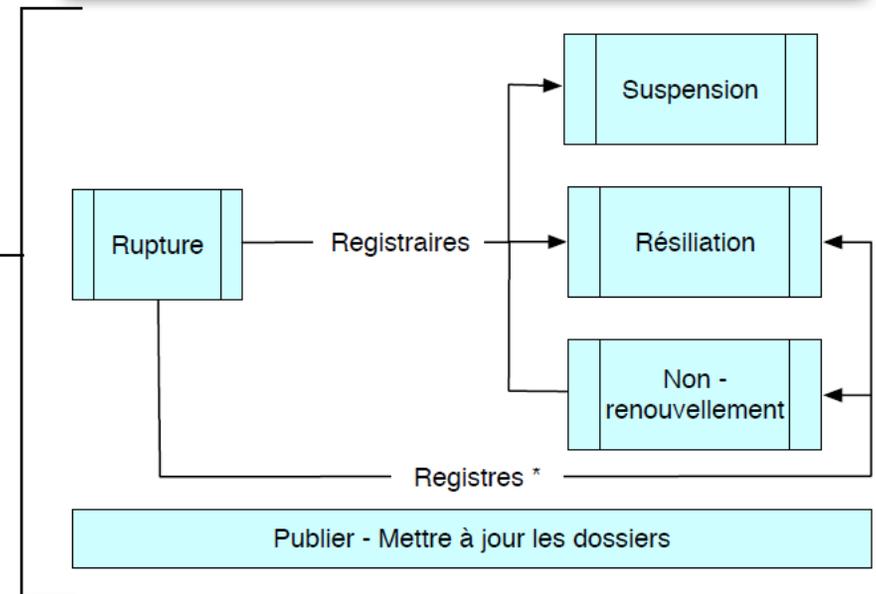


APPROCHE DE CONFORMITÉ GÉNÉRALE

ÉTAPE DE PRÉVENTION (Résolution informelle)



ÉTAPE D'APPLICATION (Résolution formelle)



Conseils généraux pour l'approche globale sur la conformité

Une **enquête** pour être envoyée pour (i) collecter des informations, (ii) il n'y a pas de violation connue à la conformité, ou (iii) effort proactif pour surveiller la conformité. L'absence de réponse à l'enquête peut entraîner un avis.

Un **avis** peut être envoyé au sujet d'une prétendue zone de non-conformité

Un **avis de niveau supérieur** s'applique aux questions relatives à la conformité qui exigent une résolution immédiate ou bien qui relèvent d'une violation répétée ayant été récemment rémediée.

Précisions sur le processus de règlement informel :

1. Suivi de l'enquête ou de l'avis vs avancer vers l'étape suivante :

- L'ICANN enverra généralement un suivi en cas de :
 - réponse insuffisante reçue avant la date d'exigibilité et temps restant
 - réponse insuffisante reçue et retard de l'ICANN pour répondre
 - extension demandée par la partie contractante
 - clarification nécessaire de la partie contractante (plutôt que des informations supplémentaires)
- L'ICANN passera à l'étape suivante en cas de :
 - absence de réponse de la partie contractante
 - réponse insuffisante reçue à la date d'exigibilité

2. Pour éviter d'avancer vers le prochain avis :

- répondre aux avis et enquêtes de conformité au plus tard à la date butoir
- dès que possible afin de permettre la collaboration sur des réponses insuffisantes

3. Les délais d'avis ou d'enquête sont établis à l'heure UTC

- Les dates d'exigibilité sont proposées à 00h00 UTC
- Le personnel traite 5 x 24 à travers 3 bureaux de liaison mondiaux
- Les avis envoyés le même jour peuvent avoir avec différents délais

* Pour les mécanismes d'exécution de registre en dehors du processus de conformité, veuillez vous reporter au contrat de registre concerné.